

2024
TROISIÈME TRIMESTRE

GUIDE

DES ACTIONS DE FORMATION

Agents JSP et SPV



SERVICE FORMATION

 **SDIS
POMPIERS 03**
DE L'ALLIER



DATE	VERSION	MODIFICATION
24/07/2023	V1	Création du Guide des actions de formations du 1er trimestre 2024
21/11/2023	V2	Mise à jour 2ème semestre

Sommaire

Procédure de candidature	8
Répertoire des actions de formation	12
Les actions de formation JSP	13
Transverse JSP	14
Équipier SUAP JSP	15
Brevet JSP	16
Les actions de formation SPV - Tronc commun	17
Module apprenant	18
Module équipier Prompt Secours	19
Module équipier SUAP	20
Module équipier PPBE	21
Module prérequis incendie	22
Module équipier incendie	23
Module complémentaire INC/PPBE JSP	24
Module équipier SR	25
Module chef d'équipe toutes missions	26
Module chef d'équipe SUAP/GOC engagement différencié	27
Module chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE	28
Module chef d'agrès 1 équipe SR	29
Module chef d'agrès 1 équipe MEA	30
Module chef d'agrès engins pompes incendie	31
Module officier de garde SPV	32
Module chef de groupe SPV	33
FMPA chaîne de commandement	34
FMPA chaîne de centre	35
Les actions de formation SPV - Spécialités	36
Module COD 1	37
Module COD 2	38
Module COD 2 mention VLTT	39
Module COD CCR	40
Module COD 4	41
Module COD 6	42

Sommaire

Permis C	43
Permis S	44
Module ACC PRO	45
Module FOR ACC	46
Module FDF 1	47
Module FDF 2	48
Module FDF 3	49
Module animateur JSP	50
Module PAE FPS	51
Module PAE FF	52
Module formateur SR - FOR SR	53
Module FOR FOR SR	54
Module équipier USAR -USAR 1	55
Module OTAU-OCO	56
Planning des formations 2ème trimestre 2024	57
Planning 3ème trimestre	58
Fiche candidature stagiaire	59



Mesdames, messieurs,

Comme chaque année je profite de la parution des nouveaux guides des actions de formation pour vous rappeler toute l'importance de la formation au sein de notre corporation.

L'évolution des modes de vie, des technologies, les évolutions liées au changement climatique... nous obligent à être prêt à intervenir sur des opérations toujours plus complexes et dangereuses. C'est pourquoi nous nous devons de prendre en considération l'ensemble de ses changements lors des actions de formations, quelles soient initiales ou recyclantes. J'invite les agents du SDIS de l'Allier, quelques que soient leurs statuts, à participer à l'ensemble des actions de formation qui leur sont dédiées.

Cette année sortira un planning de formation par trimestre afin de permettre une plus grande réactivité du service formation et ainsi proposer des formations adaptées aux besoins du terrain. La planification des formations au plus près des CIS d'affectation des agents permettra de réduire au maximum les délais de routes. La possibilité sera également permise de réaliser plusieurs sessions de formations en même temps pour permettre au plus grand nombre d'agents d'être formé.

Les récentes modifications réglementaires nous ont permis une augmentation de compétences en matière de secourisme. C'est pour cela qu'une journée de Secours d'Urgences Aux Personnes a été ajoutée au module Chef d'équipe. Cela permettra à des agents déjà expérimentés de monter en compétence et ainsi améliorer le niveau d'efficacité du service rendu à nos concitoyens.

Vous trouverez cette année trois guides des actions de formation (un pour les agents JSP et SPV, un pour les agents SPP et un pour les agents rattachés à la sous direction de santé). L'objectif est une plus grande lisibilité des formations sur lesquelles les agents peuvent postuler suivant leur grade et leur statut. A la fin de chaque guide se trouve le planning du trimestre concerné par les formations sur lesquelles les agents peuvent postuler.

Enfin je m'associe à l'ensemble du service formation pour remercier le service communication qui a travaillé sur le guide des actions de formation pour le rendre plus pratique et agréable à lire.

Je vous souhaite une bonne année de formation.

Colonel Hors-classe Philippe SANSA
Chef de corps, Directeur départemental du SDIS de l'Allier

Avant-propos

Ce document vise à lister les actions de formations prévues pour le 1er trimestre 2024. Les agents retrouveront une fiche module pour chaque formation ainsi qu'un planning de ces modules.

Les fiches candidature sont disponibles sur le site extranet SDIS 03 :
base documentaire / GRH / service formation.

Pour les stagiaires conventionnés par leur employeur veuillez suivre la procédure indiquée dans le guide des actions de formation.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

01

Fiche de candidature stagiaire

02

**Transmission au chef de centre
pour avis et ordre de priorité**

03

**Transmission au chef de
groupement pour avis et ordre de
priorité**

04

**Transmission au service formation
pour inscription et arbitrage**

05

**Transmission du recueil des
candidatures par semestre**

06

Transmission de la convocation

07

Début de la formation

L'agent désireux de participer à une formation transmettra une fiche individuelle de candidature stagiaire (disponible à la fin de ce guide ou sur extranet) dûment complétée à son chef de structure en prenant soins de respecter les délais fixés par le présent guide.

Chaque chef de structure regroupera les candidatures de son centre et indiquera pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité. La motivation de l'avis (favorable ou non) doit tenir compte des paramètres suivants :

- Raison de service ;
- Demande non conforme aux besoins de formation du centre ;
- Demande non prioritaire ;
- Conditions d'accès.

Formations du 3ème trimestre 2024

- Date de candidature stagiaire : vendredi 29 mars 2024

Attention

Chaque chef de structure, lors de la validation de la candidature d'un agent mineur, devra s'assurer que l'agent a la possibilité de se rendre sur les lieux de la formation. Aucun stagiaire mineur ne pourra être hébergé.

Les chefs de groupement recueilleront les candidatures du semestre et indiqueront pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité en fonction :

- Du respect des dispositions du plan de formation ;
- De l'avis motivé du chef de centre.

Attention

Avant toute transmission à l'échelon supérieur, les chefs de structure, de services et de groupements, veilleront à ce que les fiches de candidature soient dûment complétées, sous peine de ne pas être prises en compte.

Informations

- Le service formation adressera aux chefs de structure, à la fin de chaque arbitrage, un mail leur indiquant que la suite donnée à chaque candidature sera disponible le lendemain sur OXIO.
- Les stagiaires retenus seront également informés de leur participation, un mois avant le début de la formation, par la réception d'une convocation.

RÉPERTOIRE DES ACTIONS DE FORMATION

LES ACTIONS DE FORMATION JSP



Equipier Prompt Secours PS JSP

Conditions d'accès

- Etre JSP 4
- Etre candidat au brevet

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Assurer la protection de la victime, alerter et réaliser un bilan
- Assurer seul la prise en charge en urgence d'une d'une personne victime d'une détresse vitale
- Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
- Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Equipe pédagogique

- **RP** : PAE FPS / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : PAE FPS / FOR ACC ou ACC PRO
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

EQUIPIER SUAP JSP

Conditions d'accès

- Etre JSP 4
- Etre candidat au brevet

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Veiller à la sécurité
- Intégrer la chaîne des secours en tant qu'équipier
- Réaliser un bilan
- Conditionner et transporter une victime
- Veiller au respect des règles d'hygiène

Equipe pédagogique

- **RP** : PAE FPS / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : PAE FPS / FOR ACC ou ACC PRO
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 08 au 12 juillet	Groupement

BREVET JSP

Conditions d'accès

- Les épreuves du brevet national JSP sont ouvertes aux jeunes sapeurs-pompiers présentés par l'UDSP et possédant les capacités définies par l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux JSP, à partir de l'âge de seize ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 18 ans.
- Le dossier d'inscription comprend :
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, établi par un médecin de sapeurs- pompiers habilité.
 - Une attestation de suivi et de validation de l'intégralité de la formation de JSP (JSP1, JSP2, JSP3, JSP4) établie par le président de l'association dont relève le candidat.
 - Une autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale, s'ils sont mineurs.

Durée

- 1 jour

Compétences attendues

- Mettre en pratique les compétences acquises sur les 4 années de jeune sapeur-pompier

Equipe pédagogique

- **RP** : Animateur JSP
- **Formateurs** : Animateurs JSP

LES ACTIONS DE FORMATION SPV

-

TRONC COMMUN



MODULE APPRENANT

Conditions d'accès

- Etre engagé comme sapeur 2ème classe
- Etre titulaire du PSC 1

Durée

- 1 jour

Compétences attendues

- Découvrir l'institution
- Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité qualité de vie en service
- Décrire les éléments de protection individuelle en dotation
- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Guider un véhicule

Equipe pédagogique

- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO
- **Psychologue**
- **Assistants de prévention et/ou correspondants de formation**

Date	Lieu
13 Juillet	CFIS

MODULE EQUIPIER PROMPT-SECOURS

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module apprenant

Durée

- 5 jours bloqués ou 5 samedis

Compétences attendues

- Assurer la protection de la victime, alerter et réaliser un bilan
- Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
- Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
- Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FPS
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / PAE FPS
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 15 au 19 juillet	Sera défini en fonction des besoins de chaque groupement
Samedi 07-14-21-28/09 et 04/10	

MODULE EQUIPIER SUAP

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Equipier Prompt-Secours
- Accès au stage en priorité pour les candidats issus d'un CIS doté d'un VSAV

Durée

- 5 jours bloqués ou 5 samedis

Compétences attendues

- Veiller à la sécurité
- Intégrer la chaîne des secours en tant qu'équipier
- Réaliser un bilan
- Réaliser des gestes techniques adaptés
- Conditionner et transporter une victime
- Veiller au respect des règles d'hygiène

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FPS
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / PAE FPS
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 22 au 26 juillet	Sera défini en fonction des besoins de chaque groupement

MODULE EQUIPIER PPBE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module équipier Prompt-Secours

Durée

- 2,5 jours

Compétences attendues

- Participer à la protection des personnes et des biens
- Participer à la protection de l'environnement
- Intervenir lors d'évènements climatiques
- Intervenir en présence d'un animal blessé en danger ou menaçant
- Procéder à la destruction d'hyménoptères

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 29 au 31 juillet	Sera défini en fonction des besoins de chaque groupement
Samedi/dimanche 14-21-22/09	

MODULE PREREQUIS EQUIPIER INCENDIE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module équipier Prompt-Secours
- Etre titulaire du module équipier PPBE

Durée

- 4 jours

Compétences attendues

- Analyser l'environnement opérationnel et identifier les risques
- Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
- Réaliser un dispositif d'extinction

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE INC minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / EQ INC minimum
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 20 au 23 août	CFIS

MODULE EQUIPIER INCENDIE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module équipier Prompt-Secours
- Etre titulaire du module équipier PPBE
- Etre titulaire du module pré-requis incendie

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
- Prendre en compte les impliqués
- Analyser l'environnement opérationnel et identifier les risques
- Mettre en place les zonages opérationnels
- Réaliser un dispositif d'extinction
- Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE INC minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / EQ INC minimum
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Du 26 au 31 juillet	CFIS

MODULE COMPLEMENTAIRE INC/PPBE JSP

Conditions d'accès

- Etre titulaire du brevet JSP
- Etre engagé au grade de sapeur 2ème classe

Durée

- 1 jour

Compétences attendues

- Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Eteindre un incendie

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Mardi 16 Juillet	CFIS
Jeudi 18 Juillet	
Samedi 20 Juillet	

MODULE EQUIPIER SR

Conditions d'accès

- Avoir 1 an d'équipier SUAP/INC/PPBE
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un moyen SR

Durée

- 4 jours

Compétences attendues

- Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
- Désincarcarer une victime
- Participer à l'extraction de la victime

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR SR
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FOR SR
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'EQUIPE GOC-SUAP-INC

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP/PPBE/INC
- Avoir 3 ans d'ancienneté

Durée

- 6 jours (1 jour SUAP/GOC + 5 jours INC)

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes et rendre compte à son chef d'agrès
- Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adapté à la situation caractérisée d'une victime
- Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
- Prendre en compte les impliqués
- Analyser l'environnement opérationnel et identifier les risques
- Mettre en place les zonages opérationnels
- Réaliser un dispositif d'extinction
- Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum
- **Assistants** : possible

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'EQUIPE SUAP/GOC (engagement différencié)

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP/PPBE avec 3 ans d'ancienneté
- Avoir 3 ans d'ancienneté

Durée

- 1 jour

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes et rendre compte à son chef d'agrès
- Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adapté à la situation caractérisée d'une victime

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SUAP/PPBE

Conditions d'accès

- Avoir 3 ans d'ancienneté dans le grade de caporal
- Etre chef d'équipe

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Identifier les risques
- Définir sa technique opérationnelle
- Rendre compte de la situation
- Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
- Faire réaliser un bilan des victimes et la prise en charge
- Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Commander son équipe

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CA 1EQ minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SR

Conditions d'accès

- Etre équipier SR
- Avoir 1 an de chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un moyen SR

Durée

- 4 jours

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Rendre compte de la situation
- Ordonner la protection de la zone d'intervention
- Définir la technique de désincarcération d'une victime
- Commander la désincarcération

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR SR / CA 1EQ minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FOR SR / CA 1EQ minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE MEA

Conditions d'accès

- Avoir 1 an de chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un moyen MEA

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Rendre compte de la situation
- Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
- Organiser la prise en compte des impliqués
- Analyser l'environnement opérationnel
- Identifier les risques
- Définir ou établir les zonages opérationnels
- S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
- Utiliser les capacités des équipements d'un MEA
- Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3 / CA 1EQ minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / COD 3 / CA 1EQ minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'AGRES ENGINS POMPES INCENDIE

Conditions d'accès

- Avoir 6 ans d'ancienneté dans le grade de sergent (2 ans pour les chefs ou adjoints des CS ou CPI)
- Etre chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE

Durée

- 8 jours (3 jours de GOC CATE + 5 jours de pratique)

Compétences attendues

- Etre 1er COS sur une opération incendie
- Analyser la situation opérationnelle
- Prendre la direction d'un sauvetage
- Faire assurer l'alimentation pérenne d un dispositif hydraulique
- Diriger la manœuvre d'extinction
- Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
- S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
- Ordonner et contrôler les actions des équipes
- Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA TE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CA TE minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE OFFICIER DE GARDE SPV

Conditions d'accès

- Etre lieutenant
- Etre chef d'agrès engins pompes incendie (ou chef d'agrès tout engin)
- Sur avis du chef de groupement territorial

Durée

- 5 jours hors FOAD

Compétences attendues

- Encadrer les équipes de proximité
- Coordonner les activités péri-opérationnelles des équipes de proximité afin de maintenir le potentiel opérationnel conformément aux règles de l'établissement
- Participer au suivi des agents placés sous sa responsabilité

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le calendrier de l'ENSOSP	ENSOSP

MODULE CHEF DE GROUPE SPV

Conditions d'accès

- Etre lieutenant
- Etre chef d'agrès engins pompes incendie (ou chef d'agrès tout engin)
- Sur avis du chef de groupement territorial

Durée

- 3 semaines hors FOAD

Compétences attendues

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le calendrier de l'ENSOSP	ENSOSP

FMPA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle

Durée

- 1/2 journée

Compétences attendues

- Réactivation et maintien des acquis

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de groupe minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de groupe minimum

Date	Lieu
17 et 20 Septembre	CFIS

FMIPA CHEF DE CENTRE

Conditions d'accès

- Etre chef de centre

Durée

- 2 jours

Compétences attendues

- Réactivation et maintien des acquis

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de centre minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de centre minimum

Date	Lieu
Non définie	Non défini

LES ACTIONS DE FORMATION SPV

-

SPECIALITES



MODULE COD 1

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre SPV titulaire

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Guider un véhicule
- Mettre en oeuvre un engin pompe
- Gérer la pompe d'un engin incendie
- Gérer les anomalies de fonctionnement d'une pompe

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 2

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors chemin
- Conduire une véhicule hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle
- Mettre en oeuvre l'auto-protection d'un engins tout terrain

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 2 VLTT

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis B en cours de validité
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un véhicule léger hors chemin

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un véhicule léger hors chemin
- Conduire un véhicule léger hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD CCR

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCR

Durée

- 2 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors route
- Conduire un véhicule hors route
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 4

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance option "eaux intérieures"
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen "embarcation"

Durée

- 0,5 jours

Compétences attendues

- Analyser les différents types d'intervention
- Prendre en compte les véhicules tracteurs et les remorques
- Prendre en compte les embarcations
- Mettre en eau une embarcation de sauvetage
- Naviguer sur les différents cours et plan d'eau

Equipe pédagogique

- **RP** : FOR ACC minimum / COD 4
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 4

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 6

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen MEA

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître les fonctionnalités et le matériel d'un moyen aérien
- Connaître les possibilités d'utilisation d'un moyen aérien
- Mettre en oeuvre efficacement et promptement un moyen aérien
- Travailler avec un moyen aérien en toute sécurité

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

PERMIS C

Conditions d'accès

- Etre affecté dans un CIS disposant d'au moins un engin de plus de 3.5 tonnes
- Etre âgé de 21 ans au minimum
- Etre titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans pour les personnes ayant fait la conduite accompagnée et 3 ans pour les autres
 - Priorité d'accès au personnel des CIS en déficit de conducteurs poids lourd
- Etre SPV depuis plus de 3 ans et titulaire de la FI d'équipier
- Etre à jour de leur visite médicale d'aptitude annuelle

Durée

- 105 heures

Compétences attendues

- Connaître et manipuler les commandes d'un véhicule poids lourd
- Assurer la sécurité à bord d'un véhicule poids lourd
- Pratiquer une conduite autonome, économique et sûre
- Maîtriser le maniement d'un poids lourd dans une circulation normale ou difficile

Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

PERMIS S

Conditions d'accès

- Savoir nager 200m nage libre habillé
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen
- Etre apte médicalement

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts.
- Connaître les règles d'une radio VHF

Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE ACC PRO

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Animer une FMPA
- Observer et analyser les activités en situation de formation
- Animer une autoévaluation pour une personne ou un groupe
- Conseiller la personne dans son organisation et ses pratiques
- Etablir des échanges entre formateurs
- Contribuer et accompagner l'intégration des apprenants de son CS
- Préparer le départ et le retour d'un agent sur ses formations

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : CO FOR ou FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FOR ACC

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum

Durée

- 10 jours (sur 2 semaines)

Compétences attendues

- Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer
- Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation
- Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles
- S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : CO FOR ou FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE EQUIPIER FEUX DE FORETS - FDF 1

Conditions d'accès

- Etre équipier toutes missions
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours (hors FOAD)

Compétences attendues

- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêts et d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 2 minimum

Date	Lieu
Du 03 au 05 juillet	CFIS

MODULE CHEF D'AGRES FEUX DE FORETS - FDF 2

Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès 1 équipe avec 1 an d'ancienneté
- Etre FDF 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours (hors FOAD)

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Rendre compte de la situation
- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêtset d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 3 minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF DE GROUPE FEUX DE FORETS - FDF 3

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Etre FDF 2

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Commander une opération feux de forêts jusqu'à 2 groupes d'intervention feux de forêts ou jusqu'à 6 unités feux de forêts
- Commander une opération feux de forêts en qualité de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées au poste de commandement de niveau colonne feux de forêts (fonction renseignement, fonction moyens et point de transit)

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins définis par le conseiller technique départemental	

MODULE ANIMATEUR JSP

Conditions d'accès

- Avoir suivi des séances de formation (aide moniteur)
- Etre affecté prioritairement dans un CS disposant d'une école JSP

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Encadrer des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire
- Conduire l'animation d'un groupe de mineurs, identifier les différents comportements, construire une relation de qualité, individuelle ou collective, et prévenir toute forme de discrimination
- Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP
- Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Animateur JSP
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / Animateur JSP

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE PAE FPS

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP
- Avoir assisté à des séquences de formation (aide moniteur)

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Appliquer les techniques SUAP
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation
- Appliquer un scénario pédagogique
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Du 23 septembre au 04 octobre	CSP Vichy

MODULE PAE FF

Conditions d'accès

- Etre PAE FPS
- Avoir assisté à des séquences de formation

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FORMATEUR SR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'équipe minimum
- Etre titulaire de la formation SR

Durée

- 4 jours

Compétences attendues

- Appliquer les techniques SR
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation SR
- Appliquer un RIOFE SR
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FOR FOR SR

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FOR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'agrès 1équipe minimum
- Etre titulaire de la formation FOR SR

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

Equipe pédagogique

- Formation dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE EQUIPIER USAR

USAR 1

Conditions d'accès

- Etre caporal

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Maitriser son environnement
- Rechercher des victimes
- Dégager une victime
- Evacuer les victimes de la zone dangereuse

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / USAR 3
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / USAR 2

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins définis par le conseiller technique départemental	

MODULE OTAU-OCO

Conditions d'accès

- Etre susceptible d'intégrer le CTA / CODIS

Durée

- 15 jours

Compétences attendues

- S'approprier l'environnement réglementaire technique et administratif applicable en salle opérationnelle
- Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication
- Déclencher les moyens de secours
- Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur une l'intervention
- Gérer la fin de l'intervention et son suivi administratif

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / OFF SIC
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / OTAU-OCO minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

PLANNING DES FORMATIONS

3EME TRIMESTRE 2024



FICHE DE CANDIDATURE 2024 STAGIAIRE

Prévoir un retour des candidatures au service formation
Avant le vendredi 29 ,mars 2024.
Privilégier la voie informatique plutôt que la voie papier.

Intitulé de la formation demandée :

.....

Priorité 1 Dates : Lieu :

Priorité 2 Dates : Lieu :

Priorité 3 Dates : Lieu :

Priorité 4 Dates : Lieu :

Je n'ai aucune priorité sur ces sessions.

Identité de l'agent :

Nom : **Prénom :**

Matricule :

Statut : SPP SPV JSP

Adresse mail :

Motivations du candidat :

Seulement pour les formations de spécialités et d'avancement

.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature : (sur version papier)

Avis du supérieur hiérarchique : Favorable Défavorable

Grade, Nom du supérieur :

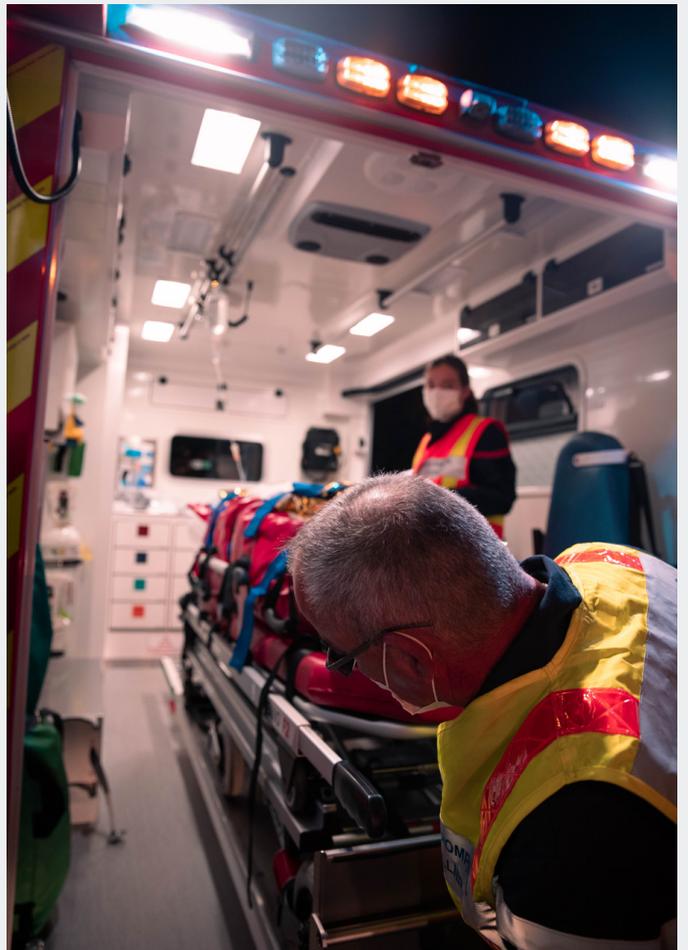
Fonction, et CIS ou service :

Ordre de priorité dans le CIS/service pour cette formation :

Observations de tout ordre (obligatoire pour avis défavorable) :

.....

Signature : (sur version papier) *





GUIDE DES ACTIONS DE FORMATION 2024 - V3

SERVICE FORMATION